



19^{ème} MARCHÉ

AUX PUCES

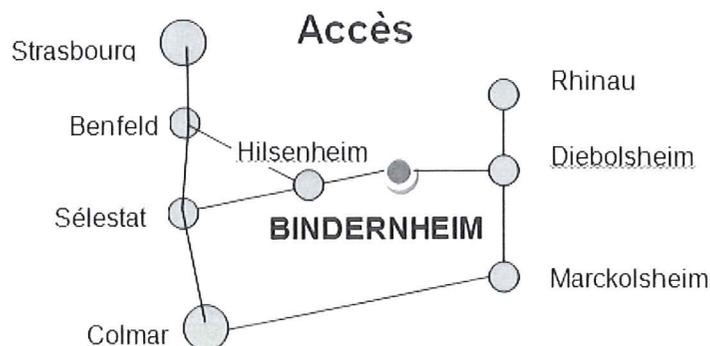
A BINDERNHEIM

LE DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2014

ANIMATIONS DANS LA COUR DE L'ECOLE

Videz vos greniers, caves et granges et venez les exposer dans notre charmant petit village du Ried.

Restauration et Buvette assurées par le CSUB (organisateur).
Repas Chaud à Midi, Saucisses, Merguez, Flammekueche le soir
Petit Déjeuner offert aux Exposants



Inscriptions par retour courrier, mail ou tel après 18h00 :

Mr VERDONK Peet – 16, rue de Hilsenheim 67600 Bindernheim tel : 03.88.85.47.78

E-mail : peet.verdonk@bbox.fr

Mme BORNERT Anne - 2, rue du Lac 67820 Wittisheim tel: 03.88.92.54.85

E-mail : anne.bornert@gmail.com

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

E-Mail : _____

Carte d'identité N° _____ :

Délivrée le _____ à _____

N° du registre du commerce (si professionnel) : _____

Nature du commerce (si professionnel) : _____

RESERVE UN EMPLACEMENT DE : _____ METRES LINEAIRES A 2 €.

CI-JOINT LA SOMME DE _____

Les chèques sont à libeller au nom du Cercle St Ulrich Bindernheim.

Manifestation organisée par le Cercle St Ulrich

REGLEMENT

- ① Le marché aux puces est ouvert à tous, à conditions de renvoyer le coupon réponse totalement rempli et accompagné du paiement en chèque.
- ② Les stands de boissons et restaurations sont exclus puisque réservés à l'organisateur.
- ③ La vente d'armes blanches ou à percussions est strictement interdite.
- ④ Le prix du mètre linéaire est de 2 Euros.
- ⑤ Mise en place des exposants de 6 heures à 8 heures -
Les places non occupées à 8 heures seront redistribuées.
- ⑥ Chaque exposant est prié de laisser son emplacement en état propre au plus tard pour 18 heures.
- ⑦ En cas de non-respect de ce règlement, le Cercle St Ulrich sera seul juge pour prendre toutes les dispositions qui s'imposent.
- ⑧ Ce règlement a été déposé à la Mairie de Bindernheim.
- ⑧ Le Cercle St Ulrich décline toute responsabilité en cas d'accident.

L'entrée pour les exposants se fera par l'Eglise.